



LA DÉFENSE DES VALEURS RÉPUBLICAINES C'est aussi défendre la démocratie

L'organisation des élections professionnelles d'octobre 2011, qui se sont déroulées par vote électronique, avait privé des milliers d'électeurs du droit de vote !

A tel point que la participation avait chuté de l'ordre de 40% ! Une chute historique et un bel accroc à la démocratie.

La FAEN avait dénoncé les carences dans l'organisation puis les résultats qui en ont découlé, d'abord auprès du ministre puis auprès du Tribunal administratif et enfin auprès de la Cour administrative d'appel de Paris.

Cette dernière vient de rendre son arrêt. Si elle réfute certains de nos arguments, elle reconnaît explicitement que les carences dans l'organisation des élections ont pu influencer l'attribution du dernier siège.

Sans annuler l'ensemble des élections, la CAA annule l'attribution du dernier siège à l'UNSA et condamne l'Etat à verser 1 500 € à la FAEN, à l'origine de ce recours et de cet arrêt, ce qui constitue une reconnaissance explicite du bien fondé de notre démarche.

LES ENSEIGNEMENTS DE CE JUGEMENT

1 - La Cour administrative d'appel reconnaît des défaillances dans l'organisation de cette élection et remet notre administration, qui adoptait une attitude suffisante, à sa juste place. **C'est un camouflet pour le ministère.**

2 - Les carences du vote électronique sont ainsi confirmées par la justice administrative. Les ministères qui utiliseront dans l'avenir ce mode de vote ont tout intérêt à prendre toutes les précautions nécessaires.

L'Education nationale en premier lieu pour les scrutins de 2014 !

3 - La FAEN s'affirme ainsi encore davantage pour le sérieux de ses analyses, y compris pour les textes organisant les élections de 2014.

4 - La FAEN démontre aux autres fédérations et syndicats, mais également aux personnels, sa détermination dans l'action et sa pugnacité à défendre les valeurs de la République dont la démocratie, ses intérêts comme ceux des personnels.

La FAEN a été la seule à défendre jusqu'au bout la démocratie dans les élections professionnelles. C'est la même ardeur et la même compétence que nous mettons à défendre les personnels (cf report des dates de rentrée des professeurs).

CRISE AU CONSEIL NATIONAL DES PROGRAMMES.

Le Président de ce conseil a démissionné de ses fonctions le 9 juin 2014.

Plusieurs raisons expliquent cette démission : des raisons liées au fonctionnement interne du conseil mais également les contradictions découlant de la double mission qui lui est assignée de produire des avis et des rapports mais également d'assumer la responsabilité opérationnelle des programmes.

Cette démission a suscité de nombreux commentaires et l'ex-président a été longuement interrogé par les journalistes.

Dans une interview donnée à l'agence de presse « Toutéduc », Alain Boissinot affirme que ***l'École est entrée dans un processus de changement permanent mais sans les modes de pilotage.***

Une réforme permanente aveugle en quelque sorte.
Une fuite en avant, pas très rassurante.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Pour la première fois de son histoire, **la FAEN sera représentée aux élections professionnelles dans l'enseignement supérieur.**

Les élections auront lieu « à l'urne », et non par voie électronique. Elles se dérouleront **le 4 décembre 2014.**

Bien que les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche soient fusionnés et placés sous l'autorité du même ministre, Benoît Hamon, **il y aura toujours deux comités techniques ministériels bien distincts.**

BUDGET 2015 DE L'ÉDUCATION

Le budget 2015 de l'Éducation se prépare **activement**, dans le secret des ministères, pour répartir les mesures d'économies destinées à financer le « pacte de responsabilités ». Quels seront les efforts demandés à l'Éducation nationale ?

Le ministre **Benoît Hamon menace à mots à peine couverts de mettre sa démission dans la balance** : *« je ne serai pas le ministre qui acceptera de résorber la dette financière en creusant la dette éducative. »*

Et d'ajouter que si les moyens ne faisaient pas tout, ils étaient nécessaires pour mettre les adultes en face des enfants. Il a cité, en l'attribuant à Lincoln, la fameuse formule *« si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez donc l'ignorance. »*

La FAEN salue la volonté affichée par le ministre de défendre pied à pied son budget.

RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2013

Les gouvernements passent mais la LOLF (loi organique relative aux lois de finances) continue d'imposer ses diktats aux différents ministères. Rappelons le principe : la loi de finances votée chaque année fixe, en même temps que le budget, les objectifs qui sont assignés à chaque « programme » (enseignement scolaire par exemple).

Si certains de ces objectifs sont incontestablement justifiés, d'autres sont responsables d'aggravations de conditions de travail.

Ainsi la loi de finances fixe depuis plusieurs années au ministère l'objectif **d'augmenter le nombre de professeurs du second degré enseignant plusieurs disciplines (bivalence) !**

Ainsi encore, elle fixe comme objectif de **réduire le nombre de classes ou groupes à effectifs réduits** alors qu'il est maintenant reconnu qu'ils renforcent l'efficacité de l'enseignement !

A la fin de chaque exercice budgétaire, un « rapport annuel de performance » vérifie si les objectifs ont, ou non, été atteints.

Celui de 2013 montre une **dégradation du taux de remplacement des professeurs des écoles** qui passe de 91,5% à 88%, une **légère augmentation des postes non pourvus à la rentrée 2013** ainsi que du pourcentage **d'heures d'enseignement non assurées.**

Le rapport déplore que le ministère ne remplisse pas non plus son objectif d'augmentation du nombre de professeurs enseignant plusieurs matières qui était fixé à 12%.

Par contre, il se félicite de la baisse, qualifiée de « progrès global », du nombre des groupes à effectifs réduits.

Est-il besoin de préciser que nous ne partageons pas du tout l'avis des rapporteurs sur ces deux derniers points ?

DES NOUVELLES DU MÉTIER

Selon une récente étude ministérielle, **30% des enseignants seraient désireux de quitter le métier**, 73% seraient intéressés par une seconde carrière, 41% ne recommenceraient pas dans l'Éducation nationale et 49% ne recommanderaient pas le métier.

Des **conditions de travail de plus en plus dures**, un temps de travail qui ne cesse de s'allonger, les insultes et la violence, la pression de la hiérarchie expliquent ce « **ras le bol** ».

Dans le même temps, **l'OCDE pointe la solitude des**

enseignants français et incite les politiques à tenir des discours positifs sur leur travail.

Ainsi, seuls 5% des enseignants de collège français pensent que leur métier est valorisé dans la société, contre 31% en moyenne dans les autres pays.

Mais il ne suffira pas de tenir des discours pour que les choses changent. **Il faudra des actes** susceptibles d'améliorer les conditions de travail et davantage de considération portée aux personnels et notamment aux enseignants.

Bref, il y a le « feu dans la maison » et le ministre **ne dessine pour l'instant aucune perspective d'amélioration.**